



Commune d'Artolsheim

ARRETE MUNICIPAL

REGLEMENTANT CIRCULATION SUR LA RUE NAPOLEON

Le Maire de la Commune d'Artolsheim,

VU le Code des Communes et notamment les articles relatifs aux pouvoirs de police de Mr Le Maire,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation véhicules légers et poids lourds lors des travaux d'installation par l'entreprise SPIE Citynetwork de luminaires d'éclairage public sur la rue Napoléon

ARRETE

Article 1 : A compter du 06 octobre 2025 et jusqu'au 10 octobre 2025, la circulation sera alternée par panneaux au fur et à mesure de l'avancement du chantier sur la rue Napoléon. La signalisation sera mise en place par l'entreprise SPIE Citywork.

Article 2. Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 3. Le secrétaire général de la Mairie, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Article 4. Ampliation sera transmise à

- Gendarmerie de Marckolsheim,
- Service d'incendie
- Riverains
- Entreprise SPIE Citywork
- Archives.

Fait à Artolsheim, le 24 septembre 2025

Le Maire,
Jean-Michel VOEGELI

